

Sujet : [INTERNET] Aire de grand passage

De : "Marie-Claude RAUD" <marieclauderaud@gmail.com>

Date : 06/03/2024 13:50

Pour : <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour

Il est inadmissible de créer une aire de grand passage de 4Ha pour une CDA qui revendique être ou vouloir être une zone zéro carbone(création de route d'accès sur cette aire création de zone de stationnement pour 200 caravanes de boc sanitaire tout en sachant que les gens du voyage préférence faire leurs besoins dans la nature .

Problème d'accès de cette aire par la route départementale D 202 pour 200 caravanes

Chute de la valeur foncière pour les habitants voisins

Donc pollution des sols de la nappe phréatique et de l'environnement en aval du marais

Perte de 4Ha d'exploitation agricole alors que l'on perd chaque année des agriculteurs

Les infrastructures de la commune (terrain de sport city jeux) ne sont pas prévues pour une augmentation de cette population peux soigneuse qui ne paie pas d'impôts à la commune.

Les poubelles et les nombreux déchets fournis et créés par cette communauté devront être pris en charge (il récupère de tout ferraille épave etc et laisse beaucoup de merde à leur départ)

Cette aire ne doit pas être à la charge des habitants de l'agglo nous n'avons rien demandé.

Mme RAUD Marie Claude